

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE **EXPRESS** – NÉGO SECTO 2023

Volume 2, numéro 17, séance des 14 et 15 décembre 2023

- Les pourparlers se déroulent dans l'édifice du Conseil du trésor, à Québec.
- 14 décembre, 13 h à 21 h 30 : table rémunération et table sectorielle
- 15 décembre, 9 h à 23 h : table sectorielle
- Aujourd'hui, 16 décembre : poursuite des discussions à la table sectorielle

« Chaque jour est comme une petite éternité. »

Julien Lapan, membre du comité de négociation FNEEQ

Demandes discutées lors des rencontres :

DEMANDES SYNDICALES

P1 – Améliorer les modalités d'ouverture de postes et d'obtention de la permanence

T7 – Corriger les modalités suivantes entourant le financement des ressources enseignantes :

- b. la lettre d'entente sur les garanties (I-9 FNEEQ/VIII-3 FEC);

et diminuer graduellement la ponction de la constante Kir

M1 – Circonscrire et baliser l'offre d'enseignement à distance, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, en inscrivant dans la convention collective des conditions et processus locaux et nationaux, notamment dans la perspective d'assurer la cohérence du réseau et la vitalité des cégeps dans l'ensemble des régions.

M2 – Encadrer les spécificités de l'enseignement à distance sur le plan des conditions de travail, tant à l'enseignement régulier qu'à la

DEMANDES PATRONALES

DP10 – Rendre obligatoire la mise à jour des compétences disciplinaires, pédagogiques, langagières et numériques

DP21 – Abroger la Commission pédagogique (FNEEQ-CSN et FEC-CSQ dont le syndicat était antérieurement affilié à la FAC)

Demandes discutées lors des rencontres :

formation continue, notamment en limitant le nombre d'étudiantes et d'étudiants par groupe et en garantissant le soutien nécessaire.

M4' – Dans une perspective d'équité, améliorer significativement les conditions salariales et de travail de l'enseignante ou l'enseignant à la formation continue et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours

C3 – Baliser les différentes activités dans le cadre de la reconnaissance des acquis et des compétences, notamment en améliorant les dispositions relatives à la priorité d'engagement

O3d) – Modifier la clause 6-2.01 e) afin que tous les enseignantes et enseignants en situation d'invalidité puissent bénéficier d'un plein cumul d'expérience

C4 – Prévoir des balises pour encadrer l'exercice d'activités de

Demandes discutées lors des rencontres :

recherche pour l'enseignante ou l'enseignant

O11 – CQFA (ressources)

O13 – FSM-Victo (ressources)

R1 – Apporter des corrections à l'échelle de traitement de l'enseignante ou l'enseignant à temps complet ou à temps partiel afin d'en assurer la cohérence avec les autres échelles de la structure salariale, tout en prenant en compte certaines particularités de l'échelle de traitement actuelle

R5 – Prévoir que tout diplôme de doctorat du troisième (3e) cycle

Demandes discutées lors des rencontres :

donne accès aux échelons ultimes de l'échelle de traitement de l'enseignante ou l'enseignant à temps complet ou à temps partiel et permette le saut de huit (8) échelons

Prochaines rencontres de négociation :

- En attente des indications pour le dimanche 17 décembre et les jours suivants